

LA CFDT A LA RECHERCHE D'UN ACCORD AVEC LE CNPF

La direction de la CFDT s'était résolument placée dans le cadre fixé par le patronat.

Ainsi, pour « relancer la négociation », elle a publié, en novembre 1979, des propositions qu'il vaut la peine de rappeler :

— Un calendrier ramenant le temps de travail à 40 heures en trois ans, « afin de réduire les disparités ». Où était donc passée la revendication, confirmée en mai 1979 au Congrès de Brest ? Les 35 heures n'étaient même pas mentionnées dans le texte remis par la CFDT au CNPF et à la presse...

— Une clause de lutte contre l'absentéisme : « L'attribution de 7 jours de repos si le nombre de jours de travail dans l'année, y compris les absences assimilées à du travail effectif, est de 215 (valeur de 45 semaines de 5 jours = 225 - 10 jours = 215). » Autrement dit, la direction de la CFDT proposait ainsi de défendre le droit à dix jours et pas plus d'absence : au-delà, plus question d'avoir droit à la semaine de congés supplémentaires...

— Une clause acceptant l'exigence patronale du développement du travail précaire : « Compte tenu du développement des contrats précaires temporaires, ces jours de repos supplémentaires seront attribués au prorata des jours travaillés. » Pourtant, officiellement, la CFDT se prononce pour la disparition du travail précaire... Mais, dans ce texte, elle proposait des clauses de lutte contre l'absentéisme de ces travailleurs : s'ils sont assez assidus durant leurs mois de travail, ils auront droit à des jours de congés payés supplémentaires.

Après de telles « avancées » de la CFDT vers le CNPF, la direction confédérale se trouva désavouée par la majorité des militants, en juillet 1980.

C'est alors qu'elle « a décidé de lancer un débat de masse ». (*Syndicalisme hebdo* du 2 octobre 1980).

Au bout de deux ans de palabres publiques ou secrètes avec le patronat ! Cette nouvelle tactique n'eut pas plus de succès que la précédente :



Albert Mercier, Edmond Maire et Michel Roland, le 10 juillet 1980, donnèrent leur réponse aux propositions faites par le patronat dans la nuit du 2 au 3 juillet : « Le projet d'accord n'est pas acceptable en l'état, mais un accord demeure possible sur la base d'une interprétation du rapport Giraudet. »

« On n'a pas poussé assez fort. Eh bien, on va y aller un peu plus fort, voilà tout. », a déclaré Edmond Maire, qui a ajouté cette annonce qui ne s'est ensuite traduite par rien en septembre et octobre 1980 : « La durée du travail sera l'un des thèmes centraux de la rentrée. » (sic !)

« Il faut faire en sorte que la législation sur la durée du travail ne soit plus un obstacle à la rentabilisation des machines. » (Ceyrac l'« Usine nouvelle » du 2/10/81)

la majorité de ceux qui ne s'étaient pas encore prononcés, après avoir pris connaissance de la réalité de la « négociation », sont allés rejoindre les rangs de ceux qui en avaient déjà demandé l'arrêt.

On put voir, d'ailleurs, l'écho de ce débat d'orientation au moment du congrès de la CFDT-Métaux, en février 1981 à La Rochelle. La première fédération syndicale de la confédération rejeta nettement les ouvertures faites par la direction confédérale, malgré la présence, aux côtés d'Edmond Maire et de Jacques Chérèque, d'Albert Mercier, l'un des

responsables directs de cette négociation : un amendement fut voté, pour fermer la porte à de tels abandons, par la quasi-unanimité des délégués (sauf une quinzaine sur les 600 présents).

La prochaine astuce, prévue de concert par la CFDT et le CNPF, est l'ouverture de « négociations, décentralisées par branche, sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail... » Mais, pour préparer cette « relance de la politique contractuelle », la direction confédérale a choisi, pendant quelques mois, de faire oublier le problème.

Ces dessins, extraits de « Syndicalisme Hebdo » du 2/10/81 méritent une « légende » : « Regardez ce que je dessine et non ce que je fais. »

